

OÙ FAIRE ANALYSER DE L'EAU DE SOURCE, DE PUIITS OU DU ROBINET ?

QUESTIONS FRÉQUENTES

[mise à jour : 05/2017]



Cette eau est-elle potable ? En cas de doute sur la qualité de l'eau que l'on consomme, on peut la faire analyser par un laboratoire.

Vous avez **une source ou un puits** et vous envisagez d'utiliser cette eau ? On vous recommande de la faire analyser, quel que soit l'usage. Surtout si vous comptez la boire. Le but : connaître sa qualité et savoir si la source ou le puits n'a pas été pollué.

Pour faire analyser son eau, il y a deux possibilités.

1. S'adresser à la Région wallonne

Contactez la Région wallonne dans les cas suivants :

- pour analyser **l'eau d'un puits** ;
- pour analyser **l'eau d'une source** ;
- pour vérifier la qualité de l'eau du robinet **si vous avez installé un adoucisseur** ;
- en cas de **désaccord avec votre distributeur** d'eau.

Dans les autres cas, faites appel à un laboratoire agréé. ([infos ci-dessous](#))

Deux possibilités pour faire appel à la Région wallonne :

- Télécharger le formulaire sur <http://www.wallonie.be/fr/formulaire/detail/20428> (nécessite de créer un compte sur le site) ;
- Faire la demande auprès de la DGARNE :

Direction Générale opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement
Département de l'Environnement et de l'Eau - Service du contrôle de l'eau

Monsieur Rouelle
Av. Prince de Liège 15
5100 Jambes

Tél. 081 33 63 46 (général : 081 33 63 37)

Une fois la demande effectuée, l'administration vous contacte afin de convenir d'un rendez-vous pour le prélèvement. Si l'eau à analyser ne se trouve pas à votre adresse, informez-en la personne qui vous contacte. Il est toujours utile d'envoyer une copie d'un plan indiquant l'endroit.

Le prix est de 49,58 € par analyse. Une interprétation des résultats est fournie avec l'analyse.

2. Faire appel à un laboratoire dans votre région

Vous pouvez faire appel à un **laboratoire agréé** pour tout type d'eau : robinet, pluie, puits, bouteille, source...

Une liste de laboratoires agréés est disponible sur <http://environnement.wallonie.be> en cliquant sur [Eau > Agrément > Laboratoires agréés](#) (PDF). Vous pouvez l'obtenir également via le service-conseil d'écoconso : 081 730 730 ou info@ecoconso.be.

Contactez les laboratoires de votre région pour connaître les conditions (ils ne font pas tous des analyses de potabilité pour les particuliers) ainsi que les prix (autour de 100 €).

Analyser l'eau régulièrement

Attention, les résultats ne sont valables qu'au moment de l'analyse. La qualité de l'eau peut varier avec le temps. Faire des analyses régulièrement est donc important, surtout si on boit cette eau.

Faire analyser l'eau du robinet ?

Il n'est **pas nécessaire de faire analyser son eau du robinet**. Elle est déjà analysée régulièrement par le distributeur. En cas de doute sur la qualité de l'eau, c'est lui qu'il faut appeler en premier lieu. Votre **distributeur** est en effet responsable de la qualité de l'eau jusqu'à votre robinet !

Vous pouvez néanmoins faire analyser votre eau du robinet par la Région wallonne :

- si le problème de qualité persiste après avoir contacté le distributeur ;
- si vous placez un adoucisseur chez vous.

Dans les autres cas, faites appel à un laboratoire agréé pour analyser de l'eau du robinet.

Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[2] <http://www.wallonie.be/fr/formulaire/detail/20428>

[3] <http://environnement.wallonie.be>

[4] <http://environnement.wallonie.be/de/esu/laboeau.pdf>

[5] <mailto:info@ecoconso.be>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

